



Direction des affaires juridiques et de l'Assemblée

date de publication, le 10 février 2026

Nanterre, le

06 FEV. 2026

Arrêté n° 2026-DAJA-004

Le Président du Conseil départemental

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3 alinéa 4 ;
- Vu la délibération n° 2021-A du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président du Conseil départemental ;
- Vu l'arrêté n° 2021-DAJA-92 du 2 juillet 2021 accordant délégation de signature à Monsieur Jérôme Dian, Directeur général des services ;
- Vu l'arrêté n° 1225-734 du 14 janvier 2026 portant organisation des services départementaux ;
- Vu l'arrêté n° 2023-DAJA- 56 du 27 septembre 2023 accordant délégation de signature à Madame Julie Smith, Directrice générale adjointe, responsable du Pôle Ressources Humaines et Systèmes d'information, et à Madame Elisabeth Voisin, adjointe à la Directrice générale adjointe ;

Considérant que le renouvellement des certificats RGS (référentiel général de sécurité) mis en place sur les sites assurant les échanges avec les citoyens à réaliser en 2026 est conditionné à la délivrance d'un arrêté de délégation de signature annuel,

- A R R Ê T E -

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 2023-DAJA-56 du 27 septembre 2023 accordant délégation de signature à Madame Julie Smith, Directrice générale adjointe, responsable du Pôle Ressources Humaines et Systèmes d'information, et à Madame Elisabeth Voisin, adjointe à la Directrice générale adjointe, est complété ainsi qu'il suit :

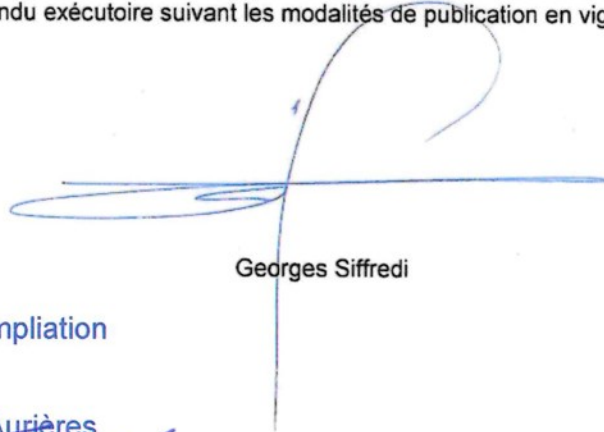
Direction des Systèmes d'Information

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Julie Smith, Directrice générale adjointe, en charge du Pôle Ressources Humaines et Systèmes d'information, et de Madame Elisabeth Voisin, adjointe à la Directrice générale adjointe, délégation de signature est accordée à **Monsieur Emmanuel Bonnet**, Directeur des Systèmes d'Information, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions, à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;

- engagements supérieurs à 90 000 € hors taxes.

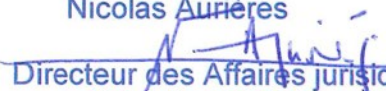
ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur général des services du Département des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est transmis au contrôle de légalité et rendu exécutoire suivant les modalités de publication en vigueur.



Georges Siffredi

Pour ampliation

Nicolas Aurières


Directeur des Affaires juridiques
et de l'Assemblée

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4, Boulevard de l'Hautil, BP 30322, 95027 Cergy-Pontoise Cedex